

FICHE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR

Directives: Selon la loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements, il y est stipulé que :

- 1- Un organisme public doit consigner dans un rapport l'évaluation d'un entrepreneur dont le rendement est considéré insatisfaisant (moins de 70 points).
- 2- L'organisme public doit compléter son évaluation et en transmettre un exemplaire à l'entrepreneur.
- 3- L'entrepreneur peut, dans un délai de 30 jours suivant la réception du rapport constatant le rendement insatisfaisant (moins de 70 points), transmettre par écrit à l'organisme public tout commentaire sur ce rapport. Si l'entrepreneur ne donne pas suite dans ce délai de 30 jours, alors l'évaluation du rendement de l'entrepreneur est considérée acceptée par celui-ci.
- 4- Dans les 30 jours suivant l'expiration du délai prévu à l'article 3, ou suivant la réception des commentaires de l'entrepreneur, le dirigeant de l'organisme public maintient ou non l'évaluation effectuée et en informe l'entrepreneur. Si l'entrepreneur ne donne pas suite dans un délai prescrit de 30 jours, alors l'évaluation du rendement de l'entrepreneur est considérée acceptée par celui-ci.

Date de l'évaluation: 2012-12-14

52026 Réf. Maçonnerie ailes "H", "K", et "R" 511 -- Roger-Gaudry
Les Entreprises Den-Pro Inc Gaston L'Heureux

505, Fernand-Poitras, bureau 102, Terrebonne, QC, J6Y 1Y5

M. Denis Provencher Tél: 450-622-1919 Courriel: estimation@entreprisesden-pro.com

BCK001032 Valeur initiale du contrat: 519 613,21\$ tti ODC: 47 577,57\$ + taxes

MODE DE SOLlicitation : GRÉ À GRÉ: SUR INVITATION: PUBLIC:

DURÉE AU CHANTIER : PRÉVUE: DU: AU: RÉELLE : DU: 2012-03-26 au 2012-08-29

DESCRIPTION DU CRITÈRE D'ÉVALUATION	POINTS ACCORDÉS SUR 100	PONDÉRATION EN % (*)	RÉSULTAT DU POINTAGE
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	----------------------

1. GESTION DU CONTRAT: fourniture en temps des documents requis; respect des dispositions comprises au DSUM, facturation générale, paiement des sous-traitants	100	10%	10
--	-----	-----	----

Explications:

2. GESTION DU PROJET ET COMMUNICATION: respect du calendrier, coordination des travaux, ponctualité, main haute sur sa main-d'œuvre et/ou sous-traitants, délai de réponse, manuels d'entretien et d'opération	100	15%	15
--	-----	-----	----

Explications:

3. QUALITÉ D'EXÉCUTION ET RESPECT DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES: travaux conformes, dessins d'atelier selon règles de l'art	100	20%	20
---	-----	-----	----

Explications:

4. QUALITÉ DU SURINTENDANT: courtoisie, compréhension des besoins	100	10%	10
---	-----	-----	----

Explications:

5. RESPECT DES RÈGLEMENTS, DIRECTIVES OU PROCÉDURES UDM: Respect du bâtiment et ses systèmes, lavage corridors, permis de travail, bruit, respect des usagers	100	10%	10
---	-----	-----	----

Explications:

6. COLLABORATION DE L'ENTREPRENEUR: capacité à suggérer des solutions (coopération)	100	10%	10
---	-----	-----	----

Explications:

7. L'ÉQUIPE DE L'ENTREPRENEUR: disponibilité, travail fin de semaine, flexibilité heures, quantité et qualité main-d'œuvre	100	10%	10
--	-----	-----	----

Explications:

8. SUIVI DES NORMES CSST ET UDM SST: sécurité au chantier	100	15%	15
---	-----	-----	----

Explications:

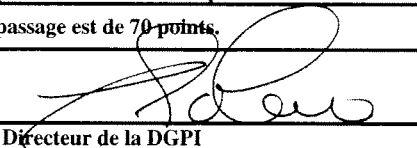
NIVEAU DE SATISFACTION DE LA D.I.		100%	100
-----------------------------------	--	------	-----

Notes: * Vous pouvez ajuster la pondération au besoin selon le projet. La note de passage est de 70 points.

Signature :

Gaston L'Heureux
Gestionnaire de projet

2012-12-14
Date


Directeur de la DGPI

2013-01-07
Date

ÉVALUATION DU RENDEMENT-Échelle d'attribution des points

Avis: afin de normaliser notre démarche pour évaluer le rendement de l'entrepreneur, veuillez utiliser la grille de pointage suivante.	Pointage	Appréciation
Dépasse largement les attentes et exigences du projet et de la DGPI	100	Excellent
Plus que conforme aux attentes et exigences du projet et de la DGPI	90	Très bien
Conforme aux attentes et exigences du projet et de la DGPI	80	Bon
Rencontre en général les attentes et exigences du projet et de la DGPI	70	Moyen
Ne répond que partiellement aux attentes et exigences du projet et de la DGPI	60	Faible
Ne répond aucunement aux attentes et exigences du projet et de la DGPI	40	Très faible

Date de transmission à l'entrepreneur: 2013/Jan/25

Mode de transmission

par courriel: ESTIMATION@ENTREPRISES DEN-PRO.COM

par fax: